

# DECLARATION COMMUNE PARTI SOCIALISTE PARTI COMMUNISTE (8 octobre 1971)

Où en sont les libertés dans notre pays ?

Depuis 1958, année après année, des lois répressives ont lentement, mais profondément, transformé le droit français. Erroinement lié aux puissances financières privées, le régime dégrade et menace les droits et les libertés des travailleurs, des citoyens. Il porte des coups sévères à la démocratie.

La France doit continuer les traditions démocratiques propres à son peuple.

C'est dans ce but que le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français proposent à tous de participer à une campagne pour défendre, restaurer et développer les libertés dans notre pays.

- pour la sécurité des citoyens,
- pour les libertés politiques essentielles,
- pour la liberté des travailleurs dans les entreprises,
- pour les libertés de la pensée et de la culture.

## I. POUR LA SECURITE DES CITOYENS

### Refaire nos lois

C'est aujourd'hui un arsenal de lois répressives et de lois policières qui menace la liberté de chacun jusque dans sa vie privée. Plusieurs lois votées au cours des dernières années par la majorité gouvernementale, doivent être remplacées par des lois nouvelles, des lois démocratiques garantissant les libertés.

Aujourd'hui, sans avis d'un juge, sans l'assistance d'un avocat, on peut en France être « gardé à vue » par la police pendant six jours, par le moyen des textes relatifs à la procédure de la Cour de Sécurité de l'Etat.

Aujourd'hui, par le moyen de la loi du 17 juillet 1970 hypocritement dénommée « loi tendant à renforcer la garantie des droits individuels du citoyen », tout inculpé peut, sans jugement, être privé pendant un temps illimité, de ses papiers d'identité, du droit de se déplacer, de voir ses amis, etc... C'est un véritable internement administratif qui est ainsi rendu possible.

Il faut abroger toutes les lois qui atteignent nos libertés. Il faut voter des lois qui les protègent.

## Garantir la justice

Avec les lois, il faut changer les mœurs, et d'abord garantir la justice.

Les magistrats doivent être rendus indépendants de l'exécutif, ce qui suppose une réforme profonde du Conseil Supérieur de la Magistrature qui décide de l'affectation et de l'avancement des magistrats. Il faut supprimer les juridictions d'exception.

La justice, sa procédure et jusqu'à son langage doivent être rapprochés des citoyens et rendus accessibles à tous, quelles que soient leurs ressources et leur instruction.

Mais cela ne suffit pas. La justice doit aussi recevoir les moyens sans lesquels elle ne peut être un vrai service public. Il faut que les tribunaux aient les moyens nécessaires en personnel qualifié et en matériel adapté, pour qu'une justice équitable et rapide remplace l'embouteillage actuel et les jugements bâclés.

## Changer les méthodes

La police doit être mise au service des libertés, et non pas utilisée pour les restreindre.

Il faut que les forces de police (gardiens de la paix, C.R.S., gendarmes) reçoivent les instructions les plus fermes pour éviter les brutalités. Comme le demandent leurs organisations syndicales, il faut que les personnels de police reçoivent la formation indispensable à tous ceux qui, gardiens ou gradés, ont la mission d'assurer, avec la sécurité publique, la sécurité individuelle. Il faut exiger que les abus ou la défaillance de certains individus ne puissent plus servir, par leur impunité, de mauvais exemple pour tous les autres.

La suppression des polices parallèles, l'abandon de tout projet de police politique, le rattachement de la police judiciaire au Ministère de la Justice, la transformation des établissements et du régime pénitentiaire, voilà autant de mesures urgentes qui intéressent tous les citoyens, même ceux qui pensent n'avoir jamais à faire à la Justice.

La liberté ne se divise pas.

## II. POUR LES LIBERTES POLITIQUES ESSENTIELLES

Il faut garantir les libertés protégeant la sécurité des citoyens, mais il faut aussi défendre, parmi les libertés collectives, celles qui contribuent à la démocratie politique.

Plusieurs libertés politiques essentielles à la démocratie exigent une réforme profonde de nos institutions constitutionnelles et administratives, visant à supprimer le pouvoir personnel, à renforcer les pouvoirs du Parlement, à accroître le pouvoir des élus à tous les niveaux de l'administration locale et régionale, à transformer les méthodes de travail des administrations d'Etat.

Dans l'immédiat, les démocrates doivent défendre les libertés de réunion et d'association ainsi que le respect du droit d'asile.

## Abroger la loi scélérate

Depuis 1970, une loi scélérate menace à tout instant d'amende et même prison tout citoyen qui participe à une manifestation quelle que soit sa nature. Cette loi, dite « anti-casseurs », menace avant tout, et plus gravement encore, les responsables syndicaux ou politiques. Elle instaure un principe de responsabilité collective inadmissible.

Il faut abroger cette loi.

### Défendre le droit d'association

En 1971, le gouvernement a voulu réviser dans un sens autoritaire la loi de 1901 sur les associations; en tentant de rétablir un régime d'autorisation préalable pour la constitution des associations, il a essayé de nous ramener près d'un siècle en arrière.

Les réactions des forces démocratiques ont été rapides, mais n'ont pu empêcher la majorité réactionnaire de voter le projet gouvernemental. Cependant, le Conseil Constitutionnel a finalement annulé cette mesure, voulue par le gouvernement et votée par la majorité parlementaire.

Ainsi désavoué, le gouvernement n'a pas désarmé. Il faut rester vigilant pour protéger le droit d'association sans autorisation préalable.

### Faire respecter le droit d'asile

L'histoire révolutionnaire de la France et les traditions démocratiques de son peuple en ont fait une terre d'asile.

Chaque jour, des réfugiés politiques viennent demander accueil et protection à notre pays. Le gouvernement repousse parfois même dans leur pays d'origine, des militants ainsi abandonnés aux difficultés de l'exil et livrés à la répression. Les Français ont le devoir d'exiger que la France leur offre un asile sûr.

### III. LES LIBERTES DES TRAVAILLEURS DANS LES ENTREPRISES

Malgré les conquêtes obtenues par les travailleurs et notamment en mai-juin 1968, ceux-ci sont constamment victimes de sanctions ou de licenciements pour avoir défendu les droits de leurs collègues, créé ou animé une section syndicale d'entreprise. Le grand patronat combat les libertés syndicales en toute impunité. L'Etat lui-même restreint le droit de grève.

Pour le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français, démocratie économique et démocratie politique sont inséparables. Dans le régime nouveau pour lequel ils luttent, ces deux partis veulent, en particulier, créer dans les entreprises des conditions et des relations nouvelles assurant à tous les travailleurs la maîtrise de leur travail et de ses résultats. Ils réaffirment que la garantie et l'extension des libertés syndicales, y compris le droit de grève, sont et doivent demeurer des instruments d'action essentiels.

Nous exigeons le libre exercice du droit de grève et de l'action syndicale dans les secteurs public et privé.

Nous exigeons que soient défendus, dans toutes les entreprises, le rôle et les pouvoirs de la section syndicale, des délégués du personnel, du comité d'établissement.

Nous exigeons que les travailleurs et leurs représentants puissent effectivement obtenir les informations auxquelles ils ont droit sur la vie de l'entreprise où ils travaillent.

Nous exigeons pour tous le droit d'organisation et d'expression politiques — notamment le droit d'affichage et de réunion — dans toutes les entreprises.

Nous exigeons un statut démocratique des travailleurs immigrés.

### IV. POUR LES LIBERTES DE LA PENSEE, DE L'EXPRESSION ET DE LA CULTURE

A notre époque, grâce aux moyens que la science et les techniques mettent à la disposition des hommes, la création et l'expression intellectuelles et artistiques connaissent des formes nouvelles.

De plus, dans un pays comme la France, des millions de travailleurs veulent à présent participer à la vie intellectuelle et artistique jadis réservée à une petite élite.

La défense des libertés en ce domaine doit s'adapter à ces données nouvelles.

### Elargir la liberté d'expression

Aujourd'hui encore, la liberté d'expression est menacée par les formes les plus archaïques de censure: des journaux sont saisis ou interdits; leur diffusion est entravée par des mesures administratives ou fiscales; des spectacles sont interdits; des toiles sont décrochées dans des expositions; la censure cinématographique est entre les mains du gouvernement.

La lutte contre ces pratiques et pour les formes traditionnelles de la liberté d'expression est indispensable, mais elle est dorénavant insuffisante.

Il faut exiger, comme la forme moderne de la liberté d'expression, l'accès de tous les courants de pensée aux grands moyens de diffusion que sont la radio et la télévision.

L'O.R.T.F. service public, pour être au service du public, doit être ouvert à tous les courants d'opinions démocratiques. Un temps régulier d'émission doit être accordé aux organisations politiques et syndicales représentatives. Un statut démocratique de l'O.R.T.F. est nécessaire.

### Rénover les libertés universitaires

Dans ce domaine aussi, la lutte pour les libertés doit répondre à une situation nouvelle.

Dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire, les jeunes manifestent leur volonté d'exercer des responsabilités.

Il ne faut pas seulement exiger la suppression des régimes autoritaires dans les universités. Il faut obtenir l'association démocratique à la gestion du service public de l'Education Nationale, des personnels de toutes catégories, des lycéens, des étudiants, des parents d'élèves.

Dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire, les jeunes manifestent leur volonté d'exercer des responsabilités.

Pour répondre aux tentatives de pénétration des grands intérêts privés dans l'Université, il faut également porter la défense de l'enseignement public sur un nouveau terrain.

Un nouveau front du combat laïque doit être ouvert: pour défendre l'enseignement public en lui donnant tous les moyens nécessaires à sa mission et à son développement et en luttant contre son asservissement aux intérêts capitalistes.

## BULLETIN DE COMMANDE AU VERSO

INDIQUEZ ICI  
VOTRE AVIS :

- 1 — Cette brochure est (utile — inutile) (1)
- 2 — Elle est (bien — mal) présentée (1)
- 3 — Les sujets suivants devraient être traités dans d'autres brochures :

(1) Rayez les mentions inutiles.